Plan cadastral



Renvoi du relevé parcellaire 6210

Dans le cadre des opérations de remaniement du plan cadastral de votre Commune – confection d'un plan neuf -, vous venez de recevoir en double exemplaire le RELEVÉ PARCELLAIRE 6210.

Ce document a un double objectif :

- Vous informer de la nouvelle situation de votre propriété (référence cadastrale, contenance, ...)
- Obtenir un retour de votre part avant le 28/09/2024 afin de :
- * recueillir votre accord,
- * prendre connaissance de vos remarques ou observations,
- * être informé de votre désaccord.

Dans tous les cas, et *particulièrement quand vous souhaitez formuler des observations ou un désaccord, il est important de vous manifester rapidement* en retournant au service l'exemplaire 6210 B dont vous servirez au besoin la partie « OBSERVATIONS DU PROPRIÉTAIRE » située à droite sous votre adresse.

Ce retour permettra au Service de vous répondre rapidement, d'effectuer les corrections et surtout d'examiner les litiges, si nécessaire en prenant rendez-vous sur le terrain.

Le renvoi du relevé parcellaire 6210 B peut être fait de différentes façons :

- Par courrier adressé au service,
- Par courriel, en joignant le scan du document, adressé à : nolwenn.quere@dgfip.finances.gouv.fr,
- Seulement dans le cas où vous n'avez aucune observation à formuler, en déposant le document à la Mairie.

Pour l'ensemble, le délai de réponse est le 28/09/2024.

Vous pouvez au préalable appeler le Service au numéro suivant : 05 34 31 12 14 en vous munissant de votre référence en bas à droite du relevé parcellaire : 384 T1

Le nouveau plan cadastral sera déposé pour consultation, à la Mairie de Montlaur du 02.09.2024 au 28.09.2024 et sur le site officiel mairie-montlaur31.fr

Pour vous fournir tous les renseignements que vous souhaiteriez obtenir et, le cas échéant, recueillir vos observations, un représentant de la Direction générale des finances publiques se tiendra à votre disposition, à la Mairie de Montlaur du 23.09.2024 au 28.09.2024 aux heures d'ouverture au public.

Vous pouvez aussi **contacter les géomètres** qui ont réalisé les relevés aux numéros suivants :

- * pour les SECTIONS AA ; AE ; AH et AK : M. Jean-Michel GUILHEM au 06.11.43.25.06
- * pour les SECTIONS AB ; AC ; AD et AI : M. Samuel BAHEUX au 06.11.43.26.77

Possibilité renseignements / rdv au 06.12.21.36.79
y compris le samedi 28 septembre de 9h à 12h.

Les plans à consulter

Plan général avec toutes les sections

Section AA ₂ ici	Section AE
Section AB ici	Section AH
Section AC ∞ ici	Section AI ⊛ ici
Section AD ici	Section AK 🖭 ici